Balmet Year

# LE PETIT CORPATUS



DECEMBRE 1995

N' 133

TREILUTURE DE L'ISERE DELIBERATION DEPOSEE LE

17. JUIL 199 5

SERVICE DU COURRIER EXTRAIT DU REGISTRE

ANNEXE 3

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBI	RES
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
VOTANTS	14
<b>.</b>	

#### SEANCE DU 3g JUIN 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Vendredi trente Juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr. G. CARDIN, Maire et Conseiller Général .

PRESENTS : MM. CARDIN , GONSOLIN, ROUX, MARCOU, CORBY, TISSOT, GARAUD, CALVAT, REYNIER, BOULANGER, FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, PASDRMADJIAN. ABSENT : M. PELLISSIER.

CONVOCATION DU : | 26 JUIN 1995

## objet de la délibération

FINANCEMENT VILL. VACANCES

M. Le MAIRE expose au Conseil Municipal que pour l'obtention de la Subvention 5B de la Communauté Européenne , il y aurait lieu de se prononcer sur le plan de financement de rénovation du Village de Vacances .

Le Plan de Financement est ainsi constitué :

#### SUBVENTIONS :

931 ØØØ F. Tourisme 879 ØØØ F. C.A.F. 1 Ø43 ØØØ F. Conseil Régional : 1 000 000 F. Charbonnages 700 000 F. 5 B 2 406 000 F. Conseil Général 1 700 000 F. APPORT L.V.T. 8 659 ØØØ F. TOTAL

# ... SUITE du M° 132

#### DELIBERATIONS DU 15.09.95

#### <u> ANNEXE 2 -</u>

# - ESTIMATION DE L'ANNUITE -

BANQUE		ANNUITE	DUREE
31/08/95 Tx	72 454,73 Directeur 7,00% or 3 mois+ 0,60%	370 566,00	20
CREDIT LYONNAIS 4 3 20/08/95 Tx 1°Ech.01/01/96	356 785,34 8%	438 479,16	20
<u>BFCE</u> Prêt cautionr	né 4 338 202,46	583 240,00	15
08/02/95 Prêt Tx variable f Ech.95 : 382 649,60	1 017 361,94 Pibor 3 mois+ 1% 1	136 777,00	15
CRCA SIGNE LE Ech.95 : 686 123,9	9 212 000,00 Tx 8,1 % 18/04/95	934 032,00	20
Tx Echéances 95 97	obal 22/08/95 8%	257 986,00(96)	20
CAISSE D'EPARGNE SIGNE LE Ech.95 : 93 261,63	190 000,00 Tx 8,5 %	25 412,00	12
DEPARTEMENT 5 051	617,00	373 132,00	15
<u>CAF</u>		6 300,00	
<u>r</u> o :	エ <u>ム</u> 上 : =	3 125 924,16 3 125 924	

Annuité 95 : 1 954 778,18

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMB	RES
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13
1	

#### SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Vendredi quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN, Maire et Conseiller Général.

#### PRESENTS:

MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT, GARAUD, FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, CALVAT, CORBY, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

ABSENTS: MM. REYNIER, BOULANGER.

PREFECTURE DE L'ISERE DELIBERATION DEPOSEE LE

20. SEP. 1995

SERVICE DU COURRIER

| CONVOCATION DU : | 11 Septembre 1995

objet de la délibération

TARIFS TRANSPORTS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 11 Novembre 1994 il n'y a pas eu de modification des tarifs des transports occasionnels et propose une augmentation de 3%. De plus ,M. Le Maire pense qu'une actualisation du prix de location du camion benne est souhaitable .

Après Délibération , le Conseil Municipal decide :

1) De fixer les tarifs suivants pour la Régie des Transports :

L.V.T. - CORPS : 173 F.

CORPS - BOUSTIGUE : 173 F.

CORPS - PELLAFOL : 373 F.

CORPS - LA SALETTE : 591 F.

TRANSPORT JOURNEE DANS UN RAYON DE 25 km : 688 F.

TRANSPORT 1/2 JOURNEE RAYON DE 25 KM 591 F.

Les kilomètres en supplément du forfait seront facturés au prix de : 7,30 F. le KM.

- 2) De fixer le prix de location du Camion benne (Camion loué aux habitants de CORPS pour emporter des matériaux à la décharge publique cf Délibération du C.M. du 28/03/86) à : 180 F. par voyage à la Décharge.
- 3) De rappeler les tarifs appliqués respectivement depuis les 1 et Ø5 Septembre 1995 sur les lignes régulières de PELLAFOL et de LA SALETTE et sur le service spécial St PIERRE DE MEAROTZ -ST LAURENT :

## LIGNES REGULIERES

## TARIF HORS SCOLAIRE TTC

PELLAFOL-CORPS	;	5,5Ø F	
LE SAUTET-CORPS	:	4,00 F	
LE SAUTET-PELLAFOL	:	4,00 F	
LA SALETTE-CORPS	:	5,5Ø F	
LE COIN-CORPS	:	4,ØØ F	
LE COIN-LA SALETTE	:	6,ØØ F	١.

## TARIF SCOLAIRE TTC

LE SAUTET-CORPS : 5,50 F	PELLAFOL-CORPS	:	8,5Ø	F.
		:	5,5Ø	F.
TA CATEMTE - CORPS : 8,59 F	LA SALETTE-CORPS	:	8,5Ø	F.
T.E. COIN-CORPS : 5,50 H		:	5,5Ø	F.

# TARIFS SUR LIGNE ST PIERRE ST LAURENT

DE		à 5 à 10		:	5,5Ø 11,00	
~ -	19	à 15 15	KM		16,5Ø 22,ØØ	

Ainsi fait et délibéré, les jour , mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures .

Pour copie conforme .

LE MAIRE,

#### EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBI	RES
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	13
1	

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Vendredi quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, regulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la presidence du Dr CARDIN, Maire et Conseiller Général

#### PRESENTS:

MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT, GARAUD, FRANCOU, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, CALVAT, CORBY, PASDRMADJIAN, PELLISSIER. ABSENTS:

MM. REYNIER, BOULANGER .

PREFECTURE DE L'ISERE DELIBERATION DEPOSEE LE

2 O. SEP. 1995

SERVICE DU COURRIER

| CONVOCATION DU : | 11 Septembre 1995

objet de la délibération

Convention O.T.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'avec la signature du Protocole de refinancement de la Dette de la Commune qui est effective depuis le 15 Septembre , nous avons entre autres engagements celui , pendant toute la durée de validité de ce protocole , de ne verser aucune subvention .

En conséquence , nous sommes dans l'obligation de dénoncer la Convention qui liait la Commune de CORPS et l'Office du Tourisme et qui prévoyait le versement annuel d'une somme forfaitaire égale au 1/10 DU F.A.L.touristique attribué à la Commune de CORPS.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal approuve l'exposé du Maire et le charge :

1) De dénoncer la Convention signée avec l'Office du Tourisme le 18 Avril 1981 et modifiée le 22 Mai 1993.

2) De provoquer une réunion avec le bureau de l'Office du Tourisme et le Conseil Municipal afin d'étudier et de définir les modalités de l'aide nouvelle apportée par la Commune à l'Office du Tourisme pour les années à venir. Ainsi fait et délibéré, les jour, mois

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

A

MONTANT DES TRAVAUX H.T.:

6 903 000 F.

T.V.A. : 29,6 %

1 422 918 F.

MONTANT DES TRAVAUX T.T.C.:

8 325 Ø18 F.

Reste à la Commune :

333 982 F.

Après délibération , le Conseil Municipal dans son ensemble , approuve le plan de financement ainsi constitué .

Ainsi fait et delibere, les jour , mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+ NOMBRE DE MEMBRES +

+ EN EXERCICE + 15+

----
+ PRESENTS + 12+

----
+ VOTANTS + 13+

SEANCE OU 30 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Samedi trente septembre à dix huit heures , le Conseil Municipal , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN , Maire et Conseiller Général

PRESENTS :MM.CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT GARAUD, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, REYNIER, CORBY , PASDRMADJIAN, BOULANGER. ABSENTS : MM. PELLISSIER, CALVAT . REPRESENTEE : M11e FRANCOU .

+ CONVOCATION DU : + 26 Septembre 1995

\_\_\_\_\_\_

objet de la délibération+

#### EAMENAGEMENT CONTRAT PRET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par contrat n°17 035779 01K la Commune de CORPS a contracté un emprunt d'un montant de 290 000 F auprès de la Caisse des Dépots et Consignations pour la Construction d'une Ecole Maternelle et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux : 10,25 %; Durée : 20 ans

La Commune a obtenu l'accord de la C.D.C. pour le réaménagement de ce contrat aux conditions suivantes :

Montant : 137 190,61 F

Taux : 8%

Durée : 228 Mois ; 1°Ech.25/08/96.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modalités de réaménagement proposées par M.Le Maire et la Caisse des Dépots relatives à l'emprunt susvisé, dont les caractéristiques sont celles mentionnées ci-dessus. Ces nouvelles caractéristiques s'appliqueront au Capital restant dû à la date d'effet du contrat de substitution constatant le réaménagement majoré de la somme de 6 688,25 F représentant le montant de l'indemnité de réaménagement.

A cet effet le Conseil Municipal autorise M.Le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt. Ainsi fait et délibéré, les jour , mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures .

LE MAIRE,

--

PREFECTURE DE L'ISERE DEL'IBERATION DEPOSEE LE 05.001.1995
SERVICE DU COURRIER

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+ NOMBRE DE MEMBRES + + EN EXERCICE + 15+ + 12+ + PRESENTS + 13+ + VOTANTS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Samedi trente septembre à dix huit heures , le Conseil Municipal , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN , Maire et Conseiller Général

PRESENTS :MM.CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT GARAUD, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, REYNIER, CORBY , PASDRMADJIAN, BOULANGER. ABSENTS : MM. PELLISSIER, CALVAT . REPRESENTEE : Mlle FRANCOU .

+ CONVOCATION DU : + 26 Septembre 1995

+objet de la délibération+

## REAMENAGEMENT CONTRAT PRET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par contrat n°17 073602 01F la Commune de CORPS a contracté un emprunt d'un montant de 645 000 F auprès de la Caisse des Dépots et Consignations pour l'Aménagement de la Zone d'activité LES CHAUX et dont les caractéristiques sont les suivantes : Taux : 11,75 % ; Durée : 15 ans La Commune a obtenu l'accord de la C.D.C. pour le réaménagement de ce contrat aux conditions suivantes :

: 302 075,04 F Montant

: 8% Taux

: 228 Mois ; 1°Ech.25/08/96. Durée

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modalités de réaménagement proposées par M.Le Maire et la Caisse des Dépots relatives à l'emprunt susvisé, dont les caractéristiques sont celles mentionnées ci-dessus . Ces nouvelles caractéristiques s'appliqueront au Capital restant dû à la date d'effet du contrat de substitution constatant le réaménagement majoré de la somme de 16 762,13 F représentant le montant de l'indemnité de réaménagement .

A cet effet le Conseil Municipal autorise M.Le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt. Ainsi fait et délibéré, les jour , mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures .

LE MAIRE,

PREFECTURE DE L'ISERE DELIBERATION DEPOSEE LE

0 S. OCT, 199 S

SERVICE DU COURRIER

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+ NOMBRE DE MEMBRES +
---+ EN EXERCICE + 15+
---+ PRESENTS + 12+
---+ VOTANTS + 13+

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Samedi trente septembre à dix huit heures, le conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN, Maire et conseiller Général

PRESENTS : MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT GARAUD, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, REYNIER, CORBY , PASDRMADJIAN, BOULANGER.
ABSENTS : MM. PELLISSIER, CALVAT .
REPRESENTEE : M11e FRANCOU .

+ CONVOCATION DU : + 26 Septembre 1995

objet de la délibération+

EAMENAGEMENT CONTRAT PRET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par contrat n°17 061205 01F la Commune de CORPS a contracté un emprunt d'un montant de 525 000 F auprès de la Caisse des Dépots et Consignations pour des travaux d'Adduction d'eau et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux : 11,75 %; Durée : 20 ans ; 1°Ech.25/08/83. La Commune a obtenu l'accord de la C.D.C. pour le réaménagement de ce contrat aux conditions suivantes :

Montant : 336 974,02 F

Taux : 8%

Durée : 228 Mois ; 1°Ech.25/08/96.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modalités de réaménagement proposées par M.Le Maire et la Caisse des Dépots relatives à l'emprunt susvisé, dont les caractéristiques sont celles mentionnées ci-dessus. Ces nouvelles caractéristiques s'appliqueront au Capital restant dû à la date d'effet du contrat de substitution constatant le réaménagement majoré de la somme de 18 698,67 F représentant le montant de l'indemnité de réaménagement.

A cet effet le Conseil Municipal autorise M.Le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt.

Ainsi fait et délibéré, les jour , mois

et an que dessus. Au registre sont les signatures .

LE MAIRE,

0 5. OCT. 199 5

SERVICE DU COURRIER

PREFECTURE DE L'ISERE DELIBERATION DEPOSEE LE

#### EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+ NOMBRE DE MEMBRES + + 15+ + EN EXERCICE \_\_\_\_ + 12+ + PRESENTS ----+ 13+ + VOTANTS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Samedi trente septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN , Maire et Conseiller Général

PRESENTS :MM. CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT GARAUD, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, REYNIER, CORBY , PASDRMADJIAN, BOULANGER. ABSENTS : MM. PELLISSIER, CALVAT . REPRESENTEE : Mlle FRANCOU .

+ CONVOCATION DU : + 26 Septembre 1995

+objet de la délibération+ ------

## REAMENAGEMENT CONTRAT PRET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par contrat n°17 087006 01M la Commune de CORPS a contracté un emprunt d'un montant de 180 000 F auprès de la Caisse des Dépots et Consignations pour des travaux d'Equipement courant et dont les caractéristiques sont les suivantes : Taux : 8,90 %; Durée : 15 ans ;  $1^{\circ}$ Ech. 25/01/88. La Commune a obtenu l'accord de la C.D.C. pour le réaménagement de ce contrat aux conditions suivantes :

Montant : 117 090,63 F

Taux

: 8% : 228 Mois ; 1°Ech 25/01/96. Durée

le Conseil Municipal approuve les Après délibération, modalités de réaménagement proposées par M.Le Maire et la Caisse des Dépots relatives à l'emprunt susvisé, dont les caractéristiques sont celles mentionnées ci-dessus . Ces nouvelles caractéristiques s'appliqueront au Capital restant dù à la date d'effet du contrat de substitution constatant le réaménagement majoré de la somme de 4 988,54 F représentant le montant de l'indemnité de

réaménagement . A cet effet le Conseil Municipal autorise M.Le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt. Ainsi fait et délibéré, les jour , mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures .

LE MAIRE,

PREFECTURE DE L'ISERE DELIBERATION DEPOSEE LE

0 S. OCT, 199 S

SERVICE DU COURRIER

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+	NOMBRE DE MEMI	3RE	:S +
+			
+	EN EXERCICE	+	15+
			~
+	PRESENTS	+	12+
+			
+	VOTANTS	+	13+
+			

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le Samedi trente septembre à dix huit heures , le Conseil Municipal , régulièrement con voqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr CARDIN , Maire et Conseiller Général

PRESENTS :MM.CARDIN, GONSOLIN, ROUX, TISSOT GARAUD, DUMENIL, CROCHON, MARCOU, REYNIER, CORBY , PASDRMADJIAN, BOULANGER.
ABSENTS : MM. PELLISSIER, CALVAT .
REPRESENTEE : M11e FRANCOU .

+ CONVOCATION DU : + 26 Septembre 1995

kobjet de la délibération+

#### REAMENAGEMENT CONTRAT PRET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par contrat n°17 084984 01E la Commune de CORPS a contracté un emprunt d'un montant de 800 000 F auprès de la Caisse des Dépots et Consignations pour le financement de la Construction d'un Centre de Secours ét dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux : 8,90%; Durée : 15 ans La Commune a obtenu l'accord de la C.D.C. pour le réaménagement de ce contrat aux conditions suivantes :

Montant : 463 666,32 F

Taux : 8%

Durée : 228 Mois ; 1°Ech.25/07/96.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modalités de réaménagement proposées par M.Le Maire et la Caisse des Dépots relatives à l'emprunt susvisé, dont les caractéristiques sont celles mentionnées ci-dessus. Ces nouvelles caractéristiques s'appliqueront au Capital restant dû à la date d'effet du contrat de substitution constatant le réaménagement majoré de la somme de 19 754,09 F représentant le montant de l'indemnité de réaménagement.

A cet effet le Conseil Municipal autorise M.Le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt. Ainsi fait et délibéré, les jour , mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures .

LE MAIRE,

PREFECTURE DE L'ISERE DELIBERATION DEPOSEE LE

0 5. OCT. 199 S

SERVICE DU COURRIER

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 18 NOVEMBRE 1995

PRESENTS: MM.CARDIN, BOULANGER,CROCHON ROUX,FRANCOU,TISSOT,CALVAT, GONSOLIN,PELLISSIER,DUMENIL,PASDRMADJIAN.

REPRESENTES: MM. GARAUD, REYNIER

ABSENTS : MM. MARCOU, CORBY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FRANCOU

#### - ORDRE DU JOUR -

- 1) Contrat de prêt de Renégociation CLF
- 2) Convention RTC-CONSEIL GENERAL transports
- 3) Achat véhicule RTC
- 4) Déneigement
- 5) Location garage Canal d'arrosage
- 6) Questions diverses

#### 1) Prêt CLF:

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la renégociation avec les Banques, le C.L.F.se propose d'accorder un prêt de : 3 724 542,22 FF pour financer la dette résiduelle de tous les contrats de prêt à la date du 01/10/95. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par le Crédit Local de France et après avoir délibéré, approuve le contrat de prêt proposé dont le projet est annexé à la présente délibération (annexe i) et charge Monsieur Le Maire de signer le contrat de prêt et de procéder ultérieurement et sans autre délibération et à son initiative aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

#### 2) Convention Transports RTC-Conseil Général

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du texte de la convention et du cahier des charges correspondant à la ligne de transports St Pierre de Mearotz-La Mure et St Laurent en Beaumont-La Salle en Beaumont pour laquelle La Régie des Transports de Corps avait répondu à l'appel d'offres du Conseil général et qui avait obtenu l'accord de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 25 Août 1995.

Le calcul du nombre de kilomètres effectués fait apparaître compte tenu des trajets supplémentaires : ramassage maternelle La Salle En Beaumont, ramassage Plafin, retours à Corps dans la journée, un nombre de kilomètres supplémentaires de 466 (1120-654).

Le Conseil Général rétribuant la prestation pour : 4 251,00 TTC par semaine et les V.F.D nous donnant pour le doublage 300,00 F par jour de fonctionnement, le déficit de la ligne peut être estimé par semaine à :

 $(466 \times 6,50) - (300 \times 5) = 1529 F.$ 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibèré, charge Monsieur Le Maire de signer la convention d'exploitation de la ligne St Pierre de Mearotz- La Mure et St Laurent en Beaumont - La Salle et lui demande expressement d'intervenir auprès du service des Transports Scolaires du Conseil Général pour obtenir une participation financière pour couvrir les kilomètres supplémentaires effectués.

#### 3)Achat Véhicule

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions des deux garagistes de Corps pour la vente à la régie de Corps d'un véhicule en remplacement du TRAFIC RENAULT usagé avec reprise du TRAFIC usagé et du CAR HEULIEZ. Après examen des prix fournis par les deux garagistes, il ressort que le coût définitif avec option d'achat et avec le financement du Crédit-Bail et sans le prix de la carte grise s'élève à :

GARAGE RIVIERE = 142 512,00 F pour un trafic 8 cv diesel GARAGE DU DAUPHINE = 140 818,00 F pour un jumper 10 cv diesel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime que le Trafic convient mieux au type de circuit à accomplir et, compte tenu du faible écart de prix et des dernières acquisitions de véhicules effectuées, décide de choisir le GARAGE RIVIERE pour l'achat du nouveau véhicule pour la Régie des Transports de Corps.

#### 4) Déneigement:

M.Le MAIRE fait état de la proposition de M.BONDARNAUD Stéphane pour le déneigement de la Voirie Communale au prix de 230,00 F H.T. l'heure selon les mêmes modalités que l'hiver précédent. Accord du Conseil Municipal.

# 5) Location garage local Canal d'arrosage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune occupe le local dit "ancien garage des Pompiers" appartenant au Canal d'arrosage.

Ce local faisait l'objet d'un bail qui s'est terminé le 31 décembre 1989.

Il faudrait donc évaluer le prix de location pour les dernières années où le loyer n'a pas été payé : 1992;1993;1994;1995 . Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de location du local sur la base de la location de 5 000,00 F en 1981 indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction, ce qui nous donne :

pour  $1992 = 5000 \times 1002/610 = 8213,11$ 

pour 1993 = 5000 x 1005/610 = 8237,70

pour 1994 = 5000 x 1016/610 = 8327,86

pour 1995 = 5000 x 1019/610 = 8352,45

# 6) - QUESTIONS DIVERSES -

## a) Convention Office du Tourisme :

M.Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du texte de Convention préparé par la Commission du Tourisme (cf annexe 2 ci-joint).

Accord du Conseil Municipal.

#### b) ORDURES Ménagères:

M.Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer le montant de la redevance des Ordures Ménagères pour l'année 1996 et rappelle les modalités de calcul de la redevance établies d'après l'ARRETE PREFECTORAL DU 25 Juillet 1985. Le Conseil municipal décide de fixer la base de la redevance à 347,00 F ( augmentation de 7% ) et son application selon le tableau ci-joint ( annexe 3 ).

## LES CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

Le samedi 11 novembre à 11 heures, le maire, les membres du conseil municipal, les gendarmes et la population se sont rendus en cortège au monument aux morts, pour déposer une coupe de bruyères à la mémoire des soldats disparus pendant la guerre 1914-1918. Ensuite le docteur Gérard Cardin, lisait le message du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, rappelant le sacrifice "des poilus qui ont fait pour leur pays le sacrifice total de leur exist nce. Pui c'était l'appel aux morts et la minute de silence pour leur rendre hommage et leur dire "merci".

#### c) POLITIQUE FORESTIERE

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de La Fédération Nationale des Communes de France concernant les projets du Gouvernement à propos de l'alourdissement probable des frais de garderie.

Le Conseil Municipal, après délibération, constate et décide :

1°/ Les mesures financières tendant d'une part à l'instauration d'un impôt foncier à l'hectare de forêt et d'autre part à une augmentation aberrante des frais de garderie, sont susceptibles de provoquer, dans les quelques mois qui viennent, l'explosion de la politique forestière de la France.

Or, la politique de la France est probablement la meilleure du monde.

Il est inacceptable qu'elle puisse être remise en cause de façon irresponsable.

2°/ Les communes forestières, solidaires entre elles, refusent toutes mesures qui conduiraient à la disparition de leur outil de gestion, l'Office National des Forêts, et condamneraient le régime forestier.

Le Conseil Municipal demande à M. Le Préfet de transmettre sa délibération au Premier Ministre, car elle concerne non seulement l'ensemble de la politique de développement rural mais aussi tout l'aménagement du territoire, les emplois dérivant de la forêt et de la filière bois, et les ressources des communes propriétaires qui ont amputé leurs revenus pour faire de la forêt française la plus belle forêt d'Europe et la plus valable économiquement et socialement.

#### d) Plaques Commémoratives :

Monsieur Le maire rappelle le mauvais état des plaques commémoratives sur l'ancienne route de La Salette et à La Croix Ste Marguerite. Un devis sera demandé pour la rénovation de ces deux plaques.

#### e) Travaux Gendarmerie:

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de M. CARRE, Commandant la Brigade de Gendarmerie de CORPS, concernant la modification d'une porte de garage nécessaire pour que les gendarmes puissent rentrer le nouveau trafic qu'ils viennent de recevoir;

coût = 20 863,80 TTC.

Monsieur CARRE, de plus, souhaiterait que la Commune lui fournisse 25 kg de produit, type Bondex, pour refaire les boiseries extérieures de l'ensemble du casernement, ce travail serait assuré par les gendarmes de la Brigade.

Accord pour la prise en charge des travaux dont la date de réalisation reste à définir.

- f) Lettre de Madame PELLISSIER proposant un échange de terrain refus du Conseil Municipal pour l'échange.
- g) Monsieur Le Maire donne connaissance du projet de pose de panneaux de signalisation aux carrefours de la Zone Artisanale : 2 cédez-le-passage et un sens interdit .
  Accord du Conseil Municipal.
- h) Lettre de La Laiterie du Col Bayard pour pose d'un panneau publicitaire 4 m x 3 m : Refus du Conseil Municipal.
- i) Demandes de l'Entreprise MIDALI pour effectuer des travaux pour enterrer le cable d'alimentation électrique de la prise d'eau de la MICRO-CENTRALE et pour récupérer l'eau du trop-plein de la citerne d'eau potable.

  Accord du Conseil Municipal en vérifiant que la tranchée pour le cable soit bien sur l'emprise de la conduite forcée et qu'il y ait un coffret électrique à côté du terrain de tennis pour un branchement ultérieur de l'éclairage.
- j) Le Contrat pour le photocopieur arrivant à échéance, L'Association Culture et Loisirs envisage de refaire un contrat de 5 ans avec un nombre de copies déterminé et veut s'assurer que La Mairie et Les Ecoles continueront à utiliser le photocopieur de L'Association. La facturation pour la Mairie sera faite au prix coûtant de 0,40 F la copie (actuellemnt 0,50 F). Accord du Conseil Municipal.
- k) Une question est posée pour savoir quand aura lieu le paiement des sommes dues au Canal D'Arrosage pour l'utilisation par La Mairie du garage des Aires: la location de 95 sera réglée avant la fin de l'année et les locations de 92,93,94 au vu des disponibilités financières et du réglement des impayés de la Commune.

LE MAIRE

#### CONVENTION MUNICIPALE

Sur les services d'accueil, d'information, de promotion et d'animation touristique.

ENTRE: L'Office du Tourisme de Corps classé FNOT- SI en categorie C et agréé officiellement en qualité de bureau d'accueil, et d'informations touristiques,

ET : la Commune de CORPS.

#### ARTICLE 1:

L'Office du Tourisme est reconnu par la Mairie de Corps comme organisme représentatif de l'ensemble les acteurs participant à la vie touristique du village et des environs. Par la présente convention La Mairie entend réaffirmer son rôle d'accueil et d'information du public ainsi que la promotion du tourisme local.

#### ARTICLE 2:

L'Office du Tourisme reste libre de l'organisation de son fonctionnement interne ; cependant, il lui sera demandé qu'au cours des Assemblées Générales et des réunions d'Organisation siègent au moins 2 conseillers de la Commission Tourisme de la Commune de CORPS ,afin d'assurer une bonne circulation des informations et créer une réelle dynamique dans un souci de transparence et de partenariat avec la municipalité.

#### ARTICLE 3:

Pour lui permettre d'accomplir ses tâches d'accueil, d'information et de promotion ,La Mairie mettra gracieusement à sa disposition un local (actuellement rue des Fossés), en contre partie d'un entretien régulier de ce local, entretien à la charge de l'Office du Tourisme.

Ce local sera indépendant de toute profession commerciale ,ouvert tous les jours au plus fort de la saison à des heures qu'il lui plaira d'établir et lors des périodes d'affluence lorsque nécessaire.

#### ARTICLE 4:

Au regard de la situation financière actuelle de la Commune de CORPS , aucune subvention de la Commune ne sera attribuée à l'Office du Tourisme pour les 4 années à venir. Cependant, afin de lui fournir une source de revenus lui permettant de couvrir ses frais de fonctionnement, La Mairie propose de mettre à sa disposition le Camping des Vergers et le Camping des Aires ; les bénéfices tirés de l'exploitation de ces campings revenant entièrement à l'Office du tourisme. La plus grande liberté lui sera accordée pour organiser et gérer ces 2 structures; il sera juste exigé que les 2 campings soient ouverts entre le 1° juin et le 30 septembre de chaque année.

Les services techniques de la municipalité pourront être mis à contribution en ce qui concerne les travaux de mise en route, de fauchage, de vidange et d'hivernage des installations ; les travaux d'entretien courant étant laissés à la charge de l'Office du Tourisme.

#### ARTICLE 5:

Chaque année au mois d'octobre, l'Office du Tourisme donnera un compte rendu détaillé sur la gestion des campings précédemment cités, ainsi qu'un bilan sur la saison écoulée afin de tracer ensuite les grandes lignes des projets à mettre en place durant l'année à venir.

#### ARTICLE 6:

La présente convention ne pourra être effective qu'à partir du moment où les sommes dues au titre des années précédentes par l'Office du Tourisme seront remboursées.

Dette de 1'0T au/04/05/95 : = 54 733,20 moins 1/10 du Fal Touristique 95 : = 21 886,00

soit : = 32 847,20

#### ARTICLE 7:

Cette convention se renouvellera annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation avant le 30 septembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Fait à corps le 18 Novembre 1995

Le Président de l'Office du Tourisme Le MAIRE

# MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DANS LA COMMUNE DE CORPS

#### BASE : ARRETE PREFECTORAL DU 25 JUILLET 1985

TYPE DE LOGEI	1ENT	NOMBRE DE LOGEMENTS EQUIVALENT
Logement 1 persona Logement 2 persona Logement Famille Gite		1 1,5 2 1
Souvenirs, Coiffundanque, perception gendarmerie, brocal équipement (DDE), de petit artisan, lavastation—service	,bureau de pos nte,medecin, entiste,petit	
Epicerie, quincail électricité, confe pharmacie, négocia	rie, 3,5	
Libre-service,bou	6	
Garage	-5 employés +5 employés	5 6
Restaurant		15
Hotel		10
Hotel-restaurant	- 5 employés + 5 employés	18 45
Collectivités	- 25 lits + 25 lits	12 18
Campings	- 25 emplacem + 25 emplacem	

La redevance de base ( coefficient 1 ) qui était de 325,00 F en 1995 passe à 347,00 F en 1996 .( Augmentation de 7 % ).

# COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DÉFENSE-ARMÉE-NATION

# OOO COMPRENDRE OOO

# LES ESSAIS NUCLÉAIRES DE LA FRANCE

La France n'a pratiquement pas été envahie de 1636 à 1814. Elle l'a été cinq fois depuis. La dissuasion nucléaire vise à prévenir toute menace contre nos intérêts vitaux. Le bon fonctionnement de la dissuasion garantit le non-emploi de bombes atomiques. Pour que ce non-emploi continue, comme depuis les explosions d'août 1945 sur le Japon, il convient de demeurer CRÉDIBLE.

Le président de la République a annoncé en juin la reprise des essais nucléaires français pour une ultime campagne de sept ou huit tirs : il s'agit de préparer le passage à des moyens de simulation autonomes qui engagent la CRÉDIBILITÉ TECHNIQUE de ces forces.

Cette décision est annoncée comme irrévocable : dans le cas contraire, c'est la CRÉDIBILITÉ POLITI-QUE qui serait en cause, rendant inutiles efforts techniques et financiers.

#### ■ QU'EST-CE QU'UN ESSA! ?

- C'est une EXPÉRIENCE SCIENTIFIQUE destinée à valider des concepts de physique et des choix technologiques pour la construction d'engins complexes et fiables, à durée de vie limitée. De chaque essai nouveau, on attend des informations différentes: sept (ou huit) essais, selon les résultats obtenus, c'est un programme d'expérimentation, pour la mise au point, entre autres, de projectiles qui ne peuvent être indéfiniment stockés, en attendant que les moyens de simulation prennent le relais.
- L'expérimentation porte sur des MESURES dont l'extrême sensibilité témoigne du niveau scientifique et du savoir-faire des équipes françaises.
  - Un engin, mis à feu par une impulsion électrique, libère une énergie qui multiplie de l'ordre d'un million de milliards de fois (10<sup>15</sup>) celle de cette impulsion, en quelques milliardlèmes de secondes (nano-secondes).
  - Les informations doivent donc être acquises, mémorisées, transmises en un temps infime. Les équipements de mesure doivent être protégés contre des perturbations qui peuvent les détruire avant qu'ils aient rempli leur rôle.
  - Ces contraintes font percevoir les retombées positives de ces expérimentations pour la fabrication d'instruments ultra-sensibles et les applications qui y sont liées.

- IL N'ÉCLATE PAS DE BOMBE opérationnelle à Mururoa, même si ces expériences permettront à la France de fabriquer des bombes. Les essais, d'abord aériens pour quarante et un d'entre eux, puis souterrains, depuis 1975, sont devenus sous-marins depuis 1981, pour éviter les tassements de terrains. L'image traditionnelle du champignon, véhicule de l'horreur nucléaire, n'a plus de réalité dans les expériences françaises.

#### COMMENT SE FONT LES ESSAIS ?

- MURUROA et FANGATAUFA sont des atolls coralliens, anciens volcans éteints depuis des millénaires, distants l'un de l'autre d'une quarantaine de kilomètres, plus loin de toute concentration humaine que ne le sont les sites d'expérimentation nucléaire des déserts de Russie, de Chine, d'Amérique ... ou d'Australie (cf. chiffres, infra). Les essais ont lieu en puits, sous le lagon.
- les FORAGES sont effectués par des plate-formes, selon les techniques pétrolières, entre 600 et
   1.100 mètres de profondeur sous la mer : les produits radioactifs doivent rester confinés au point de l'explosion. Le basaîte, sous le corail, présente la stabilité de structure souhaitée.
- Un CONTENEUR de 20 mètres de long et 1,5 mètre de diamètre renferme l'engin expérimental, les capteurs, les chaînes de mesure. Il est descendu au fond du puits. Les câbles qui le relient à la surface permettent de récupérer données et mesures expérimentales. Ils sont connectés au système de tir et de sauvegarde des données.
- Les vérifications faites, le PUITS EST BOUCHÉ SUR PLUS DE 100 MÈTRES de profondeur, par des débris de roche et du ciment, afin d'éviter les fuites radioactives.
- Lors de LA MISE À FEU, les mesures sont transmises à la surface et enregistrées. L'onde de choc (secousse de magnitude 4 sur l'échelle de Richter) n'est pas plus perceptible que le passage d'un métro parisien et ne produit pas de bruit. Un bouillonnement, filmé par des caméras sensibles, se produit sur le lagon où plusieurs dizaines de techniciens sont présents sur des barges.
- L'EXPÉRIENCE SE TERMINE quelques semaines plus tard, quand des prélèvements sont faits pour analyser la radioactivité des laves dans la chambre d'explosion, à laquelle on accède en forant un puits latéral. C'est la seule phase qui présente, pour le personnel technique, des risques de radloactivité.

# ■ QUELLES SONT LES RETOMBÉES SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Toutes les mesures effectuées jusqu'à présent montrent qu'elles sont NULLES. Selon le vulcanologue Haroun Tazieff, la probabilité que des causes sismologiques libèrent les matières confinées est négligeable. Les scientifiques australiens et néo-zélandais, les journalistes en témoignent et le ministre de l'outre-mer français vient de plonger lui-même à 38 mètres pour effectuer des prélèvements : les taux de radioactivité mesurés dans le lagon sont de dix à cent fois inférieurs à la radioactivité naturelle observée en des régions ordinaires, de France par exemple.

L'homme se baigne, la faune et la flore se développent, en toute sécurité apparemment, dans les atolls qu'un certain sensationnalisme voudrait faire croire maudits. Les résidus des expériences restent confinés. C'est un genre de STOCKAGE DES DÉCHETS nucléaires qui semble offrir toute satisfaction.

# ■ POURQUOI CETTE DERNIÈRE CAMPAGNE DE TIRS ?

- Le Traité de non-prolifération (TNP) est signé par 178 pays. La France y a adhéré en 1992. Ce traité limite à cinq le nombre des puissances nucléaires (les cinq « Grands » du Conseil de sécurité de l'ONU dont la France fait partie). La prolongation du TNP est prévue pour être illimitée. On voit qu'ainsi « l'avance » des cinq « Grands » reste consolidée et garantie aux yeux de la communauté internationate.
- Un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, auquel la France a décidé d'adhérer, doit être conclu en 1996. Par la suite, les états nucléaires reconnus devraient continuer à réduire globalement leur arsenal. C'est un problème d'équilibre général et de contrôle. Les problèmes posés par exemple par la Corée du Nord, par l'irak, montrent que les procédures de contrôle et de surveillance sont délicates.
- La campagne de tirs français se situe dans l'intervalle, pour garantir par ces essais la crédibilité des moyens français dans l'avenir, en permettant la mise en place des moyens de simulation qui prendront le relais, une fois ces tirs terminés. L'autonomie de ces moyens de simulation garantit pour la France, à la différence de la Grande-Bretagne par exemple, l'autonomie de sa force de frappe qui reste, dans un monde instable, une clé de voûte de sa sécurité.
- Le programme d'adaptation à la limitation des expérimentations nucléaires (PALEN) doit permettre de développer la simulation en associant la modélisation physique, le calcul numérique et les expériences de validation en laboratoire. La construction d'un laser géant de 1,8 mégajoules près de Bordeaux avait été retardée faute de crédits. Elle est prévue pour revenir à onze milliards de francs, jusqu'à l'an 2000.

il n'y aura plus d'essais à partir de mai 1996. C'est la simulation qui devra assurer la crédibilité technique des moyens nucléaires de dissuasion. L'enjeu est scientifique autant que militaire.

# **■ LES CHIFFRES PARLENT**

• TIRS D'ESSAL:

réalisés par la France

17 au Sahara (Reggane, à partir du 13.02.60) 175 dans le Pacifique (jusqu'au 15.07.91)

dont { 41 tirs aériens 134 souterrains et sous-marins

. projetés pour la dernière campagne

(septembre 1995-mai 1996)

de 6 à 8 tirs 200 (maximum)

total des tirs français total des tirs des États-Unis

1.051 tirs dans le Nevada

total des tirs russes au Kazakhstan :

751

total des tirs anglais

45 (après avoir eu lieu en Australie, les essais an glais se font dans le Nevada, avec ceux des Amé-

ricains)

total des tirs chinois

42 dans les déserts d'Asie centrale

En 35 ans, la France est passée de la « bombinette » à un arsenal crédible et moderne. En application des programmes de désarmement en cours, Russes et Américains détiendront chacun plus de 3.500 projectiles à long terme et à grande capacité de destruction, la France : un peu moins de 500, soit 6 % de l'arsenal des deux « Grands ».

Ces moyens, à sa pointure, doivent rester crédibles pour la garantir contre un monopole, contre une menace majeure et contre les risques de prolifération incontrôlée ou de chantage nucléaire.

#### EN DISTANCE :

MURUROA est à

4.800 km de la Nouvelle-Zélande 6.500 km des côtes américaines 7.000 km de l'Australie

Tchernobyl est deux fois plus près de l'Europe occidentale que les atolls français ne le sont de la Nouvelle-Zélande

- aux USA

dans un rayon de 500 km autour du Nevada : 15 millions d'habitants (dont ceux de Los Angeles) dans un rayon de 1.000 km : 37,5 millions d'Américains

- en RUSSIE

dans un rayon de 500 km autour des sites du Kazakhstan : 1,2 millions d'habitants dans un rayon de 1.000 km : 4,2 millions d'habitants

➡ Mururoa compte

2.500 habitants dans un rayon de 500 km5.000 habitants dans un rayon de 1.000 km

#### **■** CONCLUSION

- Les retombées catastrophiques pour les populations et pour l'environnement :
  - . des explosions américaines en Arizona, naguère
  - . des expérimentations, qui ont fait une « poubelle écologique » de zones entières de l'ex-URSS ont été et sont encore, photos à l'appui, présentées régulièrement dans la presse internationale.
- Rien d'approchant ne peut être relevé contre la France. Les choses doivent être ramenées à leurs justes proportions :
  - les militants qui se rendent sur les lieux n'ont jamais fait de marche sur Tchernobyl mais font la preuve qu'ils ne courent pas plus de risques, près de Mururoa, que les techniciens français chargés des essais.
  - quant aux critiques ou aux mesures de rétorsion, annoncées par certains pays, ce n'est pas aux habitants du continent australien qu'il faudra apprendre que, voici des millénaires, les aborigènes y ont inventé le boomerang.

# COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DÉFENSE-ARMÉE-NATION

242 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS TÉLÉPHONE : (16-1) 45 44 14 17 MINITEL : 3615 DANINFO (1,01 F/mn) Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Souvenez-vous... L'année dernière, le Football-Club de l'Obiou organisait son premier réveillon de la Saint Sylvestre. Vous n'avez pas oublié cette fantastique soirée, et si vous n'y étiez pas, vous l'avez certainement regretté.

Alors cette année, n'hésitez pas, rejoignez-nous pour

# LA DEUXIEME GRANDE NUIT DE LA SAINT SYLVESTRE DU FCO

Pour 280 francs seulement, vous pourrez déguster avec nous le punch créole, le fabuleux repas de fête, le vin à volonté, le champagne... Bien-sûr, la grande nuit dansante vous fera passer de 1995 à 1996 dans la joie et la bonne humeur sous les cotillons et les feux d'artifice et avec de nombreuses animations. La soirée sera vraiment inoubliable!

Pour que la soirée soit réussie, merci de vous inscrire dès maintenant et avant le 24 décembre en nous renvoyant le bon ci-dessous ou dans les points de renseignement suivants :

STADE DE FOOTBALL RESTAURANT LES CHENETS GARAGE ROGER RIVIERE MAIRIE DE CORPS

Attention, nous ne pourrons accepter que les 130 premiers inscrits!

Le Comité des Fêtes du FCO vous attendra le dimanche 31 décembre à partir de 20 heures à la salle Obiou du Village de Vacances.

Bon à découper et à renvoyer à Franck GARAUD, place de l'homaillerie, 38970	CORPS
Chèques à l'ordre du FCO	

: MON

PRENOM:

ADRESSE:

Nombre d'adultes :

\* 280f =

Nombre d'enfants :

\* 100f =

TOTAL: =

Aucune inscription sur place Inscriptions en nombre limité avant le 24 décembre Voir menu indicatif au dos

#### MENU DU REVEILLON 1995 - 1996 DU FCO

Le Punch Créole et ses Amuse-gueule

Le Foie Gras de Canard du Périgord sur Toast Grillé

Le Saumon Fumé de Norvège et ses Oeufs de Lump sur Blinis

Le Bouquet de Crevettes

La Petite Terrine de Légumes

Le Civet de Chevreuil et ses Légumes Assortis

La Salade de Décembre

Le Plateau de Fromage des Alpes ou La Faisselle de Fromage Blanc à la Crème

Le Framboisier du Nouvel An

Vin blanc, rosé, rouge à volonté Café Champagne (une bouteille pour 4 personnes)

#### COMITE DES FETES DU FCO

Organisation et Coordination :

Valérie CHALLON Virginie CARDIN Céline PACHOUD Sandra MARTINELLI Stéphane SAMBAIN Franck GARAUD Bernard MATHIEU

Accueil et Service :

Laurence DAUPHIN Laurence WEBER Luc REYNIER Thierry WEBER

Sonorisation et Lumières : Aristide PERRIN

Manu SAMBAIN

#### ACTIVITES DU CLUB " JOYEUSES RENCONTRES " en 1995

- 10 Janvier fête de l'Epiphanie Beaucoup de Rois et de Reines...
- 28 Janvier Assemblée Générale repas à l'HOTEL DE LA POSTE ( menu. Exellent)
- 7 Février Selon la tradition, nous avons fait sauter les crèpes au Club. Après midi dans la bonne humeur.
- 28 Février Réunions autour des BUCNES : faites par AMEDEE, elles étaient délicieuses.
- ler Mars Alpes Congrès à Grenoble pour le spectacle " PIGALE ".
- 3 Mai Sortie à Serre Ponçon. Le matin : visite de L'Abbaye de Boscodon.
- à Midi : repas à Savines le Lac chez Dumas Michel, ôu nous avons été très bien reçus.
- Après Midi: Promenade en bâteau sur le Lac. journée très agréable, et bien remplie.
- 12 au 20 MAI Voyage aux CANARIES. Une vingtaine de personnes se sont jointes au groupe "BERNARD VOYAGE " séjour enchanteur!!.
- 7 Juin Sortie en Ardèche avec le petit Train du Vivarais-Tournon-Lamastre. Beaucoup de fumée à avaler, mais malgré tout journée formidable. Repas chez "GERMAINE" 120 marches à monter (surprise désagréable) heureusement le repas exellent (spécialités Ardéchoises nous fait oublier la fatigue!.
- 21 Juin Concours de pétanque à la Neyrette. cadre agréable, journée ensoleillée, Belote à coté du Plan d'eau, repas exquis avec les Tourtons et le gratin de courgettes : spécialités Maison.
- 16 Juillet Vente du Pain et Bricches.
- 6 Aout Kennesse annuelle beau temps!toujours la même équipe de volontaires .
- 20 Septembre Pellafol Maison du Patrimoine. goûter offert par le Club dans la Salle Polyvalente des Payas.
- 2 au 12 Septembre Séjour à Roquebrune pour 37 personnes- Séjour très agréable, beau temps bonne table, ambiance assurée.
- 2 au 5 Otobre SAN REMO -voyage publicitaire offert par :RUBAN BIEU- gratuit; pour certains qui avaient déja effectué des voyages avec eux.(Irlande, Canada)
- 12 Octobre St Laurent en Beaumont Réunion des Clubs de la région. goûter offert par L.A.D.M.R.
- 25 Octobre Sortie à Grenoble.-Matin : visite du château de Vizille Beaucoup n'y était pas retournés depuis l'âge scolaire.
- MIDI: déjeuner chez " MAITRE KANFER" énorme choucroute arrosée d'un bon petit vin blanc.
- 11 Novembre Concours de Belote. Beaucoup de monde. Bonne soirée, Merci à tous.
- 22 Novembre Repas au NOUVEL HOTEL Afin que les anciens puissent en profiter nous sommes restés à Corps,gatés par Nicole avec gâteau au chocolat et kir de bienvenue.
- chaude ambiance avec l'accordéon, danses et chansons: journée à ne pas oublier.
- Nous terminerons l'année avec le goûter de NOEL.

# LA MARSEILLAISE OU CHANT DE GUERRE POUR L'ARMEE DU RHIN PAROLES ET MUSIQUE DE ROUGET DE LISLE

Allons! Enfants de la Patrie!
Le jour de gloire est arrivé!
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé!
L'étendard sanglant est levé!
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans nos bras
Egorger nos fils, nos compagnes.

Aux armes, citoyens, . . . Formez vos bataillons
Marchons, marchons,
Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Que veut cette horde d'esclaves,
De traitres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ?
Ces fers dès longtemps préparés ?
Français ! pour nous, ah! quel outrage !
Quels transports il doit exciter,
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

#### Aux armes, citoyens. . .

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! des phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers !
Terrasseraient nos fiers guerriers !
Dieu ! nos mains seraient enchaînées !
Nos fronts sous le joug se ploieraient !
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

#### Aux armes, citoyens, . .

Tremblez, tyrans et vous perfides, L'opprobre de tous les partis! Tremblez! vos projets parricides Vont enfin recevoir leur prix. Vont enfin recevoir leur prix.

Tout est soldat pour vous combattre, S'ils tombent, nos jeunes héros, La terre en produits nouveaux Contre vous, tout prêts à se battre.

Aux armes, citoyens. . .

Français, en guerriers magnanimes
Portons ou retenons nos coups!
Epargnons ces tristes victimes,
A regret, s'armant contre nous!
A regret, s'armant contre nous!
Mais ce despote sanguinaire!
Mais ces complices de Bouillé!
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère!

Aux armes, citoyens...

Amour sacré de la Patrie

Conduis, soutiens nos bras vengeurs !

liberté ! liberté chérie,

Combats avec tes défendeurs !

Combats avec tes défendeurs !

Sous nos drapeaux que la Victoire

Accoure à tes mâles accents !

Que tes ennemis expirants

Voient ton triomphe et notre gloire !

Peuple français, connais ta gloire;
Couronné par l'Egalité,
Quel triomphe, quelle victoire,
D'avoir conquis la Liberté!
D'avoir conquis la Liberté!
Le Dieu qui lance le tonnerre
Et qui commande aux éléments,
Pour exterminer les tyrans,
Se sert de ton bras sur la terre.

Aux armes, citoyens. . .

Nous avons de la tyrannie
Repoussé les derniers efforts;
De nos climats, elle est bannie;
Chez les Français les rois sont morts.
Chez les Français les rois sont morts.
Vive à jamais la République!
Anathème à la royauté!
que ce refrain, partout porté,
Brave des rois la politique.

Aux armes, citoyens. . .

La France que l'Europe admire
A reconquis la Liberté
Et chaque citoyens respire
Sous les lois de l'Egalité;
Sous les lois de l'Egalité;
Un jour son image chérie
S'étendra sur tout l'univers.
Peuples, vous briserez vos fers
Et vous aurez une Patrie.

Auv armes. citovens. . .

Foulant aux pieds les droits de l'homme,
Les soldatesques légions
Des premiers habitants de Rome
Asservirent les nations.
Asservirent les nations.
Un projet plus grand et plus sage
Nous engage dans les combats
Et le Français n'arme son bras
Que pour détruire l'esclavage.

Aux armes, citoyens. . .

Oui ! déjà, d'insolents despotes
Et la bande des émigrés
Faisant la guerre aux Sans-Culottes
Par nos armes sont altérés ;
Par nos armes sont altérés ;
Vainement leur espoir se fonde
Sur le fanatisme irrité,
Le signe de la Liberté
Fera bientôt le tour du monde.

Aux armes, citoyens. . .

O vous ! que la gloire environne, Citoyens, illustres guerriers, Craignez, dans les champs de Bellone, Craignez de flétrir vos lauriers ! Craignez de flétrir vos lauriers ! Aux noirs soupçons inaccessibles Envers vos chefs, vos généraux, Ne quittez jamais vos drapeaux, Et vous resterez invincibles.

Aux armes, citoyens, Formez vos bataillons Marchons, marchons, Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

La Marseillaise, chat national du pauple français, oeuvre paroles et musique de Claude Joseph Rouget de Lisle, fut écrite en avril 1792 et primitivement intitulée: chant de guerre pour l'Armée du Rhin. Elle comporte 12 couplets.

L'hymne fut décrété chant national le 26 messidor an III (14 juillet 1795). Soit, cette année son 200e anniversaire.

Ce texte était en possession de Mr Ernest Joseph Andrieux de St Julien et nous a été transmis par son fils Marc.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de Corps vous accueille:

le jeudi

de 10 H à 12 H

le samedi

de 10 H à 12 H

avec un grand choix de nouveautés, romans, biographies, bandes dessinées, etc...

## DERNIERS ACHATS

Le testament français - Andreî Makine - Prix Goncourt les Braban - Patrick Besson - Prix Renaudot Ce soir, il fera jour - Gilbert Border - Prix terre de France La Vie- La Poste

Douce Nuit - Harry Higgins Clark

Les grandes blondes - Jean Echenoz

Simisola - Ruth Rendell

La confusion des sentiments - Stefan Zweig

Le champ de personne - Daniel Picouly

va où ton coeur te porte - Suzanne Tamaro

Les catalinaires - Wmélie Nathomb - Prix Jean

Les catalinaires - Amélie Nathomb - Prix Jean Giono Lambeaux - Charles Juliet

L'Alchimiste - Paulo Coelho - Prix des lectures de "ELLE" Le cri de la mouette - Emmanuelle Laborit Le tour du monde à vélo - Françoise et Claude Hervé Le secret du Roi - Gilles Perrault

L'île des gauchers - Alexandre Jardin Une soudaine solitude - Chapsal Madeleine Coeur de tigre - Françoise Giroud

Le pain blanc - Daniel Crozes Cinq Jours à Paris - Danielle Steel

La dame au portrait - Pilcher

L'analphabète - Ruth Rendell

La lenteur - Kundera

Provence toujours - Peter Mayle

Khalida Messaoudi - une algérienne debout

- tout faire en pâte à sel

- Le grand livre des ouvrages à l'aiguille

La vie de famille - Doisneau - Penac

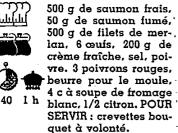
Les tarifs des abonnements pour 1996 restent inchangés : enfants : 40 F - étudiants, retraités : 45 F - adultes : 55 F Venez nous faire part de vos désirs, de vos souhaits, de vos demandes pour de nouveaux livres. Le meilleur accueil vous est réservé.



#### TERRINE DE POISSON

A faire la veille





Passez la chair du saumon frais (débarrassé des peaux et arêtes) au : mixer avec le saumon fumé. Passez ensuite le merlan au mixer. Mettez ces poissons dans deux terrines séparées et mettez dans chaque terrine, 3 œufs entiers et 100 g de crème fraîche. Mélangez bien en salant et poivrant chaque farce. Nettoyez les poivrons, épépinez-les et passez leur chair au mixer, ajoutez le tiers de la purée obtenue à la chair de merlan. Réservez le reste pour le coulis d'accompagnement. Beurrez un moule à cake et tapissezle de papier d'aluminium beurré également. Versez d'abord la farce au saumon puis la farce au merlan. Faites cuire à four moyen (180 °C) au bain-marie pendant 1 h. Laissez refroidir et mettez au frais jusqu'au lendemain. Préparez le coulis de poivron en mélangeant la purée de poivron réservée, le fromage et le jus de citron, assaisonnez et mettez au frais (vous pouvez également préparer ce coulis la veille).

Pour servir, démoulez la terrine, garnissez-la de crevettes bouquet à volonté (ou de rondelles de citron, de lamelles de poivron,... ) et de tousses de persil. Accompagnez de coulis de poivron.

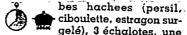
# **MOTS CASÉS** MOTS CASES SPECULER MERLE TAMARINERAGEUR RIENESEVERENOO ARROSER MAMERES TEINT GENINGENITE PGUERRIER EOLIE EN AIR ASILOS I DOLE GOMSENE MERUE PERLES E ETAT MAINAIEN AS NOMMINUTE PISSONS CESURES USER O ESURESE RETENU

#### DINDE FARCIE **AUX HERBES**

La dinde peut être farcie la veille



l dinde de 3,500 kg. FARCE: 400 g de mie de pain, I dl de vin blanc sec, 4 œufs, 1 hal d'her-



ciboulette, estragon surgelé), 3 échalotes, une 40 2 hl5 brindille de thym frais, sel, poivre. POUR LA CUISSON: 2 grandes bardes de lard. 75 g de beurre, 2 dl de vin blanc sec. ACCOMPA-GNEMENT: 8 pommes, 100 g de beurre, l grande boîte d'airelles au sirop, une dizaine de petites saucisses chi-

polatas.

Préparez la farce : émiettez la mie de pain, versez le vin par-dessus, laissez un peu s'imbiber puis ajoutez les œufs entiers en travaillant bien à la fourchette, les herbes, les échalotes finement hachées et le thym émietté, assaisonnez, mélangez bien pour avoir une farce homogène. Remplissez la dinde et cousez l'ouverture Assaisonnez la dinde à l'extérieur puis enveloppez-la de bardes de lard et de papier d'aluminium. Le lendemain, enfournez la dinde telle quelle à four moyen (180 °C) pendant I h. Retirez le papier, mouillez de quelques cuillerées de vin blanc puis remettez au four pour 1 h encore en arrosant de temps en temps avec du vin blanc et du beurre fondu. Retirez ensuite les bardes et remettez 15 mn·à four chaud (220 °C) pour faire dorer la peau. A ce moment faites dorer au beurre les pommes coupées en tranches épaisses dans le beurre sur feu doux. Réchauffez les airelles et sucrez-les selon votre goût. Faites griller les chipolatas. La dinde étant cuite et les accompagnements prêts, dégraissez le jus de cuisson et dégla-, cez avec 2 c à soupe de vin blanc. Servez le tout ensemble.

#### MOTS CROISÉS RELAXE

#### Horizontalement

- Stimulants.
- 2. Opta. II. Ai.
- 3. Airedale.
- 4. Gallinacés.
- 5. Nui. Vs. Cet. 6. Axera. Pise.
- 7. Nulles.
- 8. Tessin. Ino 9. En. Et. Réer Sacrements.

# Verticalement

I. Soignantes. II. TP. Aux. ENA. III. Italiens. IV. Mail. Ruser. V. Rivalité. VI. Liens. LN. VII. Aïda. Pé. Ré. VIII. Accisien. IX. Talées. Net. X. Sieste. Ors.

#### CHARLOTTE **AUX MARRONS**



A faire la veille

30 biscuits à la cuillère, l boîte de l kg de crème de marrons vanillée, 200 g de beurre, 2 c soupe de rhum. CRÈME: 3/41 de lait, l gousse de vanille, 6 jaunes d'œufs, 150 g de sucre en poudre.

Tapissez un moule à charlotte de papier d'aluminium. Recouvrez-le de biscutts à la cuillère, côté bombé contre les parois, en taillant en biseaux les biscuits déposés dans le fond pour former une rosace. D'autre part, battez la crème de marrons avec le beurre ramolli et le rhum. Versez le tout dans le moule en alternant avec des biscuits. Recouvrez de biscuits, mettez un léger poids sur le tout et mettez au frais jusqu'au lendemain. Préparez aussi la crème la veille : faites bouillir le lait avec la gousse de vanille fendue en deux. Travaillez les jaunes d'œufs et le sucre en mélange mousseux, versez le lait par-dessus et faites épaissir sur feu doux en remuant. Évitez l'ébullition, retirez du feu dès que la crème nappe la cuillère. Laissez refroidir puis mettez au réfrigérateur. Pour servir, démoulez la charlotte. Décorez d'une cerise confite ou d'un marron glacé, nappez de crème anglaise.

#### **FAISAN AU PORTO**



2 faisans, sel, poivre, 100 g de graisse d'oie, l verre de porto, 1.5 kg de cèpes frais ou 1 boîte de cèpes en conserve. 2 gousses d'ail, persil haché.

40 15

Tartinez les faisans avec la moitié de la graisse d'ole et mettez à l'Intérieur une petite noisette de graisse d'oie, assalsonnez-les à l'intérieur et à l'extérieur, faites-les rôtir à four chaud préchauffé (200° C) pendant 40 mn, en arrosant avec quelques cuillerées d'eau et avec le jus de cuisson. D'autre part, nettoyez les cèpes, faites-les sauter dans le reste de graisse d'oie avec l'ail haché menu, du sel et du poivre (± 15 mn). Quand les faisans sont cuits, déglacez la sauce au porto. Servez le faisan avec les champignons, la sauce à part, en saucière.

Vous pouvez aussi utiliser des cèpes déshydratés que vous lerez gonfler

#### LA MEMOIRE DU VILLAGE

#### 16 SEPTEMBRE 1945 --- 16 SEPTEMBRE 1995

Le 16. septembre 1945 était un dimanche, un dimanche bien ensoleillé qui incitait à profiter au maximum de la douceur automnale, à jouir de la beauté de la nature environnante car les arbres des bois et des förêts resplendissaient de couleurs éclatantes.

C'était aussi l'ouverture de la chasse. Depuis jeudi mon frère astiquait son fusil, préparait sa cartouchière sous le regard attentif de Diane, jeune chienne au pelage roux, au poitrail blanc, amie inséparable de mon enfant, car ils avaient grandi ensemble.

Elle se tenait couchée auprès de son maître, le museau allongé entre les pattes de devant, en agitant de temps à autre la queue et poussait de petits aboiements de satisfaction lorsque celui-ci interrompait son travail pour la caresser.

- "Tu es une brave chienne, je t'aime bien! gare au lièvre dimanche" A Monestier d'Ambel, les touristes, les vacanciers (moins nombreux qu'aujourd'hui) iraient danser, manger la pogne avant de regagner leur domicile, heureux de fêter la liberté retrouvée, dans une France libérée.

Les Ambelons attendaient beaucoup de visiteurs pour leur kermesse au profit de l'église. De nombreuses attractions, jeux divers feraient le bonheur des enfants, qui devaient se préparer à la rentrée des classes fixées le 3 octobre.

A la maison ma soeur, mon frère, et moi-même avions encore 15 jours pour partager la joie d'être réunis auprès de maman. Une place demeurait toujours vide à table. Celle de papa décédé le 5 novembre 1919 alors qu'il travaillait au barrage du Pont du Loup, sur un terrain qui n'était pas étayé. Sa disparition laissait maman veuve avec 3 enfants âgés de 11, 8 et 2 ans. Mon père au front pendant la guerre, ma mère pratiquement sans ressource, sans défense avait à sa disposition "16 sous" par jour pour subvenir à nos besoins. Quel malheur pour nous si jeunes ! Quelle responsabilité reposait sur les épaules de notre mère !

"Papa" ce mot que je prononçais tout bas le soir, quand venait l'heure d'aller au lit, cachée sous les draps pour que maman ne m'entende pas pleurer! "Papa" cet être cher dont j'ai souffert toute ma vie de son absence. Privée de sa tendresse, de ses caresses. C'est à travers les larmes de maman que j'ai appris à le connaître à l'aimer. Car il m'aimait beaucoup lui aussi, moi la benjamine, la petite dernière, souvenir d'une permission après la bataille de Verdun. Celle qui disait-il "lui fermerait les yeux".

En grandissant il m'arrivait d'observer à la dérobée mon frère, ma soeur et d'imaginer quelles étaient leurs pensées.

L'un révait de mécanique, l'autre de continuer ses études dans une école de commerce. Hélas ce ne fut pour eux qu'un rêve ! Pour aider maman à m'élever ils me prirent tous les deux sous leur protection. Après avoir obtenu leur certificat d'études ils quittèrent la maison très jeunes pour aller travailler. Ainsi, je restais près de maman, et échappait à un triste destin: l'orphelinat ! Puis les années passèrent... Lorsque par mon courage, mon travail, ma volonté de réussir, je parvenais à réaliser mon rêve d'enfant grâce aux sacrifices de ma famille, que ma situation allait me permettre d'accorder un peu de repos à maman, d'éloigner d'elle les soucis pécuniers, de la voir vieillir heureuse auprès de ses enfants, c'est la mort qui frappa cruellement de nouveau à notre porte. La disparition de maman le soir du 16 septembre 1945, dans la barque qui fit naufrage dans le lac du Sautet allait nous rendre définitivement orphelins. A Ambel cousine Bertille était mourante. Elle souhaitait revoir maman et le faisait savoir par une amie commune qui se rendait au marché de Corps. Cette nouvelle attristait beaucoup maman. Au moment de se mettre à table le samedi soir elle nous fit part de son intention d'aller à Ambel le lendemain.

-"Comment lui dit mon frère, tu veux aller à Ambel, pour cela il faut que tu traverses le lac, chose que tu n'as jamais faite! Tu ne cesses pas de nous dire que tu es fatiguée, que le Drac est le tombeau de notre père, que l'eau te fait peur. Repose toi. Profite de tes filles ne va pas à Ambel! Ma soeur et moi nous savions que ça lui faisait plaisir de revoir cette cousine, pour lui apporter un peu de réconfort. Devant la réticence de notre frère, nous prîmes la défense de maman.

-?Madame Bonnet l'attendra à l'embarcadère. Elles prendront ensemble le bac et reviendront au premier voyage. Nous la lui avons confiée.

-"Moi dit maman, je vais mettre la poule au pot, le potage sera prêt pour le soir. Nous nous mettrons à table de bonne heure. Tu ne reviendras pas tard de la chasse.

Madame Gonin attend tes soeurs à Aspres pour goûter dès que le petit aura fait la sieste. Je trairai la chèvre à mon retour."

Won frère partit se coucher en bougenment, nous laissant ma soeur et

Mon frère partit se coucher en bougonnant, nous laissant ma soeur et moi toutes les deux pensives, en voyant qu'il n'était pas de notre avis. Maman se leva très tôt dimanche matin pour faire sa toilette et préparer le café du chasseur. Après avoir passé une très mauvaise nuit, je les rejoignais tous les deux dans la cuisine.

Diane se tenait près de la porte quand mon frère passa un grelot à son collier. Le fusil à l'épaule, il ouvrit la porte. Diane descendit

l'escalier en courant puis disparut avec son maître au tournant de la rue. A midi 1/4,il revint l'air soucieux. Diane ne l'accompagnait pas. Elle avait "levé" un lièvre et poursuivit celui-ci dans une chasse gardée. La chienne malgré les appels,les sifflements de son maître, ne l'avait pas rejoint. Après le repas il repartirait à sa recherche. Personne ne fit vraiment honneur à la poule au pot! Maman se contenta de boire un bol de bouillon. Puis elle se leva de table. Mon frère l'observa longuement et lui dit:

-"Alors tu pars quand mëme,et s'adressant à ma soeur et moi-même en secouant la tête il ajouta :

-"Pourquoi la laissez-vous partir. Vous êtes devenues folles?! En voyant maman toute belle dans une robe neuve, prendre son sac à mains, attacher un foulard aux brides, en mettre un autre sur la tête mon enfant fit un caprice.

-"Non lui dit-elle, je ne t'emmène pas avec moi mon chéri, tu restes avec ta maman. Tu vas aller te promener.

Au pied de l'escalier elle nous embrassa tous les quatre, je la suivis un peu en marchant derrière elle, avec mon fils dans les bras qui pleurait toujours.

Maman se retourna, revint en arrière, nous embrassa de nouveau en me disant :

-"Ton frère n'était pas content ! Mais ne t'inquiète pas je serai de retour avant lui ce soir. Puis elle disparut à mes yeux. En empruntant le chemin de La Fontaine Neuve notre mère s'en allait vers son terrible destin.

(à suivre)

J. ARBOUET

#### CARNET DU JOUR

#### CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

MARINE fille de Caroline et Jean-Christophe CARDIN, petite fille de

Christine et Gérard CARDIN

KILLIAN fils de Régis et Frédérique NUGUES-BOURCHAT, arrière petit-

fils de Mme et Mr VERCHERE (décédés)

JEREMY fils de Agnès et Christian ARBOUET, frère de Delphine, petit-fils

de Mme Juliette ARBOUET

MATHIEU fils de Christine et Dominique POMPEO, petit-fils de Danielle et

André MICHELLAND

ROBIN fils de Marie-Luce et Yves ALBRIET

LOUIS fils de Agnès et Jean SENAC, frère de Jean-Charles et Véronique

petit-fils de Mme et Mr André HOSTACHE

Nous adressons tous nos voeux de santé et bonheur aux bébés

#### CARNET BLANC

Le 29 Août a été célébré à PONT de CHERUY, le mariage de *Franck MARCOS et de Sylvie DURAND*, fille de Rolande et Daniel DURAND, petite fille de Mme Marie-Jeanne GUEYDAN.

Le 16 septembre à BOSSEY (Hte Savoie) a été célébré le mariage de *Véronique*BERNARD, fille de Christiane et René BERNARD et de *Yves MARTINELLI*, fils de Mme Anna MARTINELLI

Le 28 octobre à ST MARTIN D'HERES a été célébré le mariage de *Cyril LELOU* et *Marie-Claire CHARLES*, fille de Michèle MARY et Paul CHARLES, petite fille de Léon et Mathilde MARY

Le samedi 02 décembre a été célébré à CORPS, le mariage de *Emmanuel BUARD* et de *Nathalie DUTOIT*, fille de Mme Andrée DUTOIT

Nous leur souhaitons de longues années de bonheur

#### CARNET DE DEUIL

C'est avec tristesse que nous avons appris le décés de :

Nelly SELME

André ROSTAING beau-frère de Mr et Mme Guy PONCON de COGNIN

à CORPS, résidant à LA SALLE en BEAUMONT

Pierre MARY d'ASPRES les CORPS, époux de Mme Rachel MARY, père et

beau-père de Mr et Mme Jean-Pierre MARY, de Georges et Antoinette MARY, de Renée et Alexis PRA, frère de Mme

professeur à GRENOBLE, fille de Mr SELME, ancien instituteur

Augustine PRA

Paul BARNOUX père et beau-père de Jean-Luc et Joëlle BARNOUX et de Gilles et

Josette BARNOUX

Mme COUHIN mère et belle-mère de Eric et Fabiola COUHIN

Nous prenons part à la peine de leur famille à qui nous présentons nos sincères condoléances

# MOTS CROISÉS

# JEUX

	<del>ы</del>	- II	III	IV.	V.	VI	VII	VIII	IX:	<u>X</u>
1	S	4	ı	$t_i$	IJ	L	A	M	7	S
2.	0	1		1.		Ŋ	1		Α	1
3	1		Ą.		R	E	Ъ	٧	L	E
4	C	lì	L	٦	1	Z	A	C	ſ.	S
5	N	υ	1		V	S		U	٤	7
6	A	,	12	R	Α		p		ហ	E
7	N		H	U	L	L	E	S		
8	7	E	\$	S	1	N		1	M	0
9	E	Ŋ		Œ.	T		R	E.	Ë	R
10	ζ,	A	C	R	Ĺ	M	Ĕ	או	7	<b>S</b> _

Horizontalement: 1. Agents provocateurs. 2. Fit un choix. Est loin de faire X. Jouis. 3. Nom d'un chien. 4. Faisans, perdrix entre autres. 5. Desservi. Versus. Adjectif démonstratif. 6. Orientera.

On y parle de tour valant un détour. 7. Quelles incapables ! 8. Il est balgné par le lac Majeur. Déesse. 9. Pronom. Il fait attendre la suite. S'exprimer comme Bambi. 10. Pénitence, mariage entre autres.

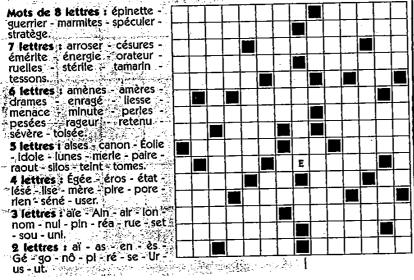
Verticalement: 1. Elles nous traitent selon l'affection qu'on leur montre. II. Cours abrégé. Dans la bauxite. Les jeunes loups y sont à bonne école. III. Enfants de Florence. IV. Vieux jeu. Un moyen pour ne pas utiliser la force. V. Concurrence. VI. Ils font souvent des boucles. Phonétiquement prénom. VII. Opéra de Verdi. Saint régional. Saint Martin n'y est pas inconnu. VIII. Agent des impôts en Belgique. IX. Meurtries. Franc, si vous préférez. X. Somme de récupération. Les vieux ne sont pas gris.



# MOTS CASÉS

SOLUTIONS: en PAGE CUISINE.

Tous les mots de la liste doivent être placés dans la grille. Il n'y a qu'une place pour chaque mot, et chaque mot doit être mis à sa place... Lettre de départ E



#### OBJET PERDU

Le Dr Emmanuelle MCLINATTI, remplaçante du DR CARDIN, a perdu une brock en argent en forme de rose. Si elle a été trouvée, prière de la rapporter au Cabinet Médical ou à la MAIRIE. Merci d'avance.

La Chorale vous invite, a venir écouter quelques chants le Dimanche I7 Décembre à I6 Heure Salle Polyvalente de CORPS.

LOTO DU FOOTBALL-CLUB DE L'OBIOU

SAMEDI 16 DECEMBRE à 20h30 - Salle Polyvalente

Téléviseur couleur - Karakoé - Mini-Chaine Stéréo Appareil photo - Robot ménager. etc...etc..





PRECISION: Dans le compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 15.09.1995, c'est Mr Henri GUEYDAN, Camping de la Rouillère qui proposait la pose de panneaux d'interdiction de stationner. Voir le PETIT CCRPATUS Nº 132.